

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V. 117 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Khalil Gibran.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Considérant que Gibran Khalil Gibran, poète et peintre libanais né le 6 janvier 1883 et mort le 10 avril 1931 à New York ;

Considérant qu'en 1908, Khalil Gibran séjourne deux ans à Paris pour étudier l'art avec Auguste Rodin et à l'Académie des Beaux-arts ;

Considérant que Khalil Gibran laisse une oeuvre majeure avec son recueil *Le Prophète*, traduit en plus de vingt langues depuis sa première publication en 1923 ;

Considérant que Khalil Gibran est parfois appelé le « Victor Hugo libanais » ;

Considérant que Paris ne compte à ce jour aucun emplacement dédié à cet artiste majeur ;

Considérant que Paris a un lien très fort avec le Liban et compte une forte communauté libanaise ;

Sur la proposition de Claude Goasguen, Céline Boulay-Esperonnier, Stéphane Capliez, Grégoire Chertok, François-David Cravenne, Catherine Dumas, Nathalie Fanfant, Danièle Giazzi, Thierry Hodent et les élus du groupe les Républicains,

Emettent le vœu :

Qu'un lieu public parisien soit baptisé en hommage à Khalil Gibran.